

Postulat Jacques Nicolet et consorts - Perspectives et avenir de la formation professionnelle agricole dans le canton

Développement

Notre canton dispose de 2 écoles d'agriculture, Grange-Verney à Moudon et Marcelin à Morges. Depuis près de 60 ans pour l'une et 90 ans pour l'autre, ces deux écoles dispensent avec succès aux candidats agriculteurs, la formation nécessaire à la pratique d'une profession en mutation permanente.

Parallèlement, certains de nos cantons voisins évoluent de manière très attractive, monopolisant même certaines formations (agro commerçants, agro techniciens, etc.). Faut-il rappeler que notre canton est le plus grand canton agricole romand ainsi que le plus important de Suisse dans de nombreux domaines de production ?

- Soucieux de maintenir un niveau de formation élevé et performant pour nos futurs agriculteurs (apprentissage, CFC, brevet, maîtrise fédérale),
- tenant compte de la grande diversité que comporte l'agriculture vaudoise des Alpes au Jura (agriculture, viticulture, arboriculture, culture maraîchère, économie alpestre, etc.),
- sachant que cette formation doit être moderne et évolutive, afin de s'adapter aux évolutions conjoncturelles, financières et structurelles permanentes de la profession et conscient de la nécessité d'intégrer et de mettre en œuvre les différents axes de la loi vaudoise sur l'agriculture récemment adoptée par le Grand Conseil (promotion, formation, investissements, agroécologie, social),

nous demandons au Conseil d'Etat un rapport contenant:

- **Un état des lieux de la formation agricole**, des moyens à disposition, des collaborations avec les autres professions de la terre et du niveau de collaboration avec les cantons voisins.
- **Une évaluation du potentiel de formation** tenant compte du nombre croissant d'apprentis et intégrant la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance sur la formation agricole.
- **Une identification des lieux de formation actuels**, de leurs capacités et de leurs possibilités futures, permettant de répondre avec efficacité aux besoins de la formation agricole et des autres professions de la terre.
- **Les éventuelles possibilités de regrouper ces différentes activités** dans un centre cantonal de formation agricole et des métiers de la terre.

D'avance nous remercions le conseil d'Etat de la rédaction de ce rapport.

Souhaite développer et demande le renvoi en commission.

Lignerolle, le 23 novembre 2010.

(Signé) Jacques Nicolet et 27 cosignataires

M. Jacques Nicolet : — La loi sur l'agriculture vaudoise récemment adoptée par ce plénum met en évidence plusieurs axes d'action : la promotion d'une agriculture vivrière et rémunératrice, la recherche, la formation professionnelle, la formation continue et la vulgarisation, l'aide aux structures et aux investissements ruraux et l'agro-écologie.

La mise en œuvre de ces axes importants passe inévitablement par une excellente qualité de formation. Le récent dépôt de l'interpellation Jean-Luc Chollet s'interrogeant avec raison sur l'avenir de Grange-Verney, ainsi que le postulat Olivier Epars évoquant la possibilité d'orienter en agriculture biologique les domaines exploités par le canton, nous démontrent également l'intérêt et les préoccupations de chacun en matière d'orientation et de qualité de formation professionnelle dans le canton.

Constatant au passage et avec regret que certaines formations liées à l'agriculture ou proches d'elle nous ont échappé — agro-commerçants, agro-techniciens, école de fromagerie, etc. —, j'estime qu'il serait opportun de porter un regard global sur la formation agricole et sur les perspectives à lui donner, d'évaluer le potentiel et les lieux de formation dont nous disposons ou dont nous devrions disposer pour répondre avec efficacité aux objectifs et aux besoins de la formation agricole future. Je vous remercie de soutenir ce postulat.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Deriaz : — Je salue le dépôt de ce postulat sur une thématique que nous avons largement abordée lors du débat sur la loi sur l'agriculture. M. le député l'a signalé, on pourra lier à ce postulat deux interventions parlementaires récentes, soit l'interpellation Jean-Luc Chollet sur l'avenir de Grange-Verney et le postulat Olivier Epars en relation avec la production maraîchère et le marché de Marcelin. Je salue les premiers documents de synthèse et de stratégie émanant du Service de l'agriculture ; il s'agit notamment de dispositions concernant la formation professionnelle.

M. Nicolet l'a fait, il convient aussi en cette occasion de signaler le déficit d'image et de compétitivité de la formation agricole vaudoise. Je le regrette. Le fait d'être sur trois sites empêche d'avoir une formation agricole forte et de développer de nouvelles filières — il parlait notamment des formations de l'école de fromagerie et de la filière d'agro-technicien qui nous ont échappé. Ce postulat doit être encouragé, salué et renvoyé à une commission.

J'ajoute deux éléments : d'abord, je souhaite que, dans cette perspective, on s'interroge sur d'autres professions para-agricoles, puisque l'agriculture a maintenant aussi une fonction de service ; les professions vertes, notamment, voire des services à l'environnement, pourraient lui être liées.

Ensuite, je m'interroge sur le fait que la profession agricole soit sous la tutelle du Département de l'économie, et non pas liée au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture où elle devrait revenir de fait puisque ce dernier s'occupe de la formation professionnelle.

Je vous demande de soutenir ce postulat qui vise une meilleure intégration de la jeunesse agricole et un renforcement de l'image de l'agriculture vaudoise.

M. Jean-Luc Chollet : — Voici venu le temps du premier test grandeur nature pour notre nouvelle loi sur l'agriculture. Je me réjouis de ce test, d'autant que cette loi consacre un chapitre important à la formation. Il s'agit donc ainsi de passer de la parole aux actes.

Bien entendu, un multipack comprenant l'interpellation Jacques Nicolet, la mienne et le postulat Olivier Epars relatif à l'agriculture biologique sur des domaines d'Etat à des fins d'enseignement me convient. Il est bien évident que nous attendrons avec impatience les propositions que le Conseil d'Etat ne manquera pas de nous faire et que nous étudierons avec le plus grand soin. Affaire à suivre, donc.

La discussion est close.

Dans son développement écrit, cosigné par au moins 20 députés, l'auteur demande le renvoi direct à l'examen d'une commission.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.